

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1013^e séance, tenue le mardi 13 mai 2008,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, M. Jacques Frémont, les doyens, Mme Louise Béliveau, Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jean-Marc Boudrias, M. Giovanni De Paoli, M. Jacques Boucher; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Michèle Brochu, M. André Ferron; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Hélène David, M. Jacques Gresset, Mme Sylvie Normandeau, M. François Prince; des étudiants, M. Louis-François Brodeur, M. Nicolas Descroix, M. Robert Martin, M. Mountagha Sow; un observateur, M. Pierre Chenard.

ABSENTS : le recteur, M. Luc Vinet; le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet, le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton, la vice-rectrice—International et relations institutionnelles, Mme Martha Crago; le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés, M. Guy Berthiaume; le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; les doyens, M. Jean Duhaime, Mme Francine Girard, M. René Durocher, M. Claude Lamarche, M. Michel D. Laurier, M. Pierre Moreau, M. Jean L. Rouleau, M. Jean Sirois; la représentante du directeur de l'École HEC-Montréal, Mme Ruth Dupré; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; un membre nommés par l'Assemblée universitaire, M. Stéphane Vachon; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Micheline Cambron, M. Jean-Pierre Côté, Mme Nicole Dubreuil, M. Raymond Lalonde, M. Robert Prud'homme; un chargé de cours, M. Najib Lairini; des observateurs, Mme Christine Colin, Mme Rachel Houle, Mme Louise Hélène Richard.

PRÉSIDENT : M. Jacques Frémont

SECRÉTAIRE : Mme Francine Verrier

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

Le président signale la fin des mandats, au 31 mai prochain, de : M. Claude Lamarche (doyen, Faculté de médecine dentaire; administrateur jusqu'au 23 juin); Mme Anne-Marie Boisvert (doyenne, Faculté de droit); M. René Durocher (administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté des arts et des sciences, jusqu'à la nomination du doyen); M. André Ferron (membre nommé par l'Assemblée universitaire); M. Najib Lairini (chargé de cours). Le président souligne le départ à la retraite de M. Jean-Pierre Côté, qui siégeait à la Commission à titre de membre nommé par le Conseil en sa qualité de directeur général des bibliothèques. Le président remercie ces personnes pour leur contribution importante aux travaux de la Commission. Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres étudiants désignés et dont la nomination sera faite par le Conseil sur recommandation de l'Assemblée universitaire : MM. Louis-François Brodeur, Mountagha Sow et Nicolas Descroix.

CE-1013-1

ORDRE DU JOUR

CE-1013-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1012^e séance tenue le 15 avril 2008
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
 - 5.1 Faculté de l'aménagement
 - Modifications au programme de M.Sc.A (aménagement), option « aménagement » et option « conservation de l'environnement bâti »
 - 5.2 Faculté des arts et des sciences
 - Département de mathématiques et de statistique
 - Modifications au règlement pédagogique et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (mathématiques)
 - 5.3 Faculté des sciences de l'éducation
 - Création d'une option « Enseignement au secondaire » au programme de M.Ed. (éducation)

6. Affaires diverses
7. Prochaine séance
8. Clôture de la séance

CE-1013-2 Procès-verbal de la 1012^e séance tenue le 15 avril 2008 CE-1013-2

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1012^e séance tenue le 15 avril 2008, tel que présenté.

CE-1013-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CE-1013-3

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant de la 1012^e séance tenue le 15 avril dernier, ainsi que des informations complémentaires sur les affaires découlant de la 1011^e séance tenue le 25 mars. La secrétaire générale et le président en font la présentation.

CE-1013-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-1013-4

CE-1013-4.1 Superviseurs et directeurs de thèses aux études supérieures CE-1013-4.1

Mme Michèle Brochu présente une préoccupation en regard de la situation des superviseurs aux études supérieures de la Faculté de médecine, qui ne possèdent pas de formation en recherche, et en regard d'une situation selon laquelle la modification des mandats de centres de recherche entraîne le déplacement des chercheurs, occasionnant ainsi la perte d'expertises pour la direction d'étudiants en rédaction de thèse. Mme Brochu s'informe des modalités prévues par la Faculté des études supérieures et postdoctorales–FESP afin de gérer ces situations et d'assurer une continuité dans la supervision des étudiants.

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la FESP explique la procédure d'affectation relative aux superviseurs aux études supérieures ainsi que les modalités de formation de ces superviseurs en regard de l'encadrement étudiant. Sur la situation signalée en regard de centres de recherche, la vice-rectrice adjointe mentionne que des modalités de suivi et de soutien sont prévues, tant par la FESP que par la Faculté de médecine.

CE-1013-4.2 Cité du savoir à Laval CE-1013-4.2

M. Mountagha Sow s'informe de l'état d'avancement des devis académiques relatifs au projet de la Cité du savoir à Laval.

Le président indique que ces devis n'ont pas été arrêtés. Le travail se poursuit au niveau des facultés et départements. Par ailleurs, aucune décision officielle n'ayant été prise, les échéances n'ont pas été déterminées, et la préparation des devis reste en attente.

CE-1013-5 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES CE-1013-5

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ainsi que les doyens des Facultés concernées ou leurs représentants, présentent les projets inscrits aux points 5.1 à 5.3.

E-1013-5.1 FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT CE-1013-5.1
- Modifications au programme de M.Sc.A (aménagement), option
« aménagement » et option « conservation de l'environnement bâti »

A-33/1013^e/619

Les modifications à l'option « aménagement » du programme de M.Sc.A (aménagement) visent à actualiser l'offre de cours et à améliorer la lisibilité des exigences du programme. Les modifications à l'option « conservation de l'environnement bâti » portent sur l'ajustement des contenus de cours obligatoires en fonction de l'évolution de la notion de patrimoine, et sur la mise à jour de la liste des cours à option. Les modifications apportées visent également à mieux préparer les étudiants en regard de l'acquisition de compétences en méthodologie et à la préparation de travaux dirigés.

En réponse à une question, le doyen apporte des précisions sur la notion de patrimoine immatériel, qui constitue un volet qui vient s'ajouter au patrimoine physique, et qui peut correspondre à divers aspects qui se distinguent des éléments physiques et matériels (éléments historiques, savoirs-faire, éléments folkloriques ou traditionnels, etc.).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au programme de M.Sc.A. (aménagement), option « aménagement » et option « conservation de l'environnement bâti », à la Faculté de l'aménagement, conformément au document A-33/1013^e/619.

CE-1013-5.2 FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES CE-1013-5.2
Département de mathématiques et de statistique
- Modifications au règlement pédagogique et au répertoire
de cours du programme de M.Sc. (mathématiques)

A-33/1013^e/620

Les modifications apportées au règlement pédagogique et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (mathématiques) visent à permettre un parcours plus appliqué dans le programme suivi selon l'option « mathématiques appliquées », et à actualiser l'offre de cours afin de tenir compte des changements dans la discipline et afin d'intégrer les champs d'expertise des nouveaux professeurs. Le programme abandonne la modalité avec travail dirigé et conserve la modalité avec mémoire (18 crédits de cours et 27 crédits attribués au mémoire) et la modalité avec stage (24 crédits de cours et 21 crédits attribués au stage). La modification comporte également le réaménagement de la banque de cours.

On prend note de s'assurer que les colonnes du tableau comparatif de la structure du programme ne soient pas décalées.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au règlement pédagogique et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (mathématiques), au Département de mathématiques et de statistique de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1013^e/620.

CE-1013-5.3

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION
- Création d'une option « Enseignement au secondaire »
au programme de M.Ed. (éducation)

CE-1013-5.3

A-33/1013^e/621

L'option « Enseignement au secondaire » constitue une offre de formation assurée conjointement par l'Université de Montréal et l'UQÀM. Il s'agit d'une offre de formation spécifique, s'adressant à des personnes ayant obtenu une autorisation provisoire d'enseigner et qui souhaitent s'inscrire à un programme agréé menant à l'obtention du brevet. Cette offre de formation permettra de répondre à des besoins importants de formation d'enseignants. L'option se propose de former des enseignants dans trois profils, soit Science et technologie, Mathématiques et Français langue d'enseignement. On signale que la dernière page du document de présentation rend compte du sommaire du suivi à la réunion de la Sous-commission des études supérieures du 27 mars dernier, au cours de laquelle ce projet a été étudié; il y est précisé que la préparation du document d'agrément de programme a permis de répondre à la plupart des interrogations de la Sous-commission et de préciser certaines modifications au projet; ces questions et modifications ont porté sur les éléments suivants : information sur le nombre d'enseignants non qualifiés; lien entre les composantes du programme et les exigences du CAPFE; le niveau de formation des cours du programme (deuxième cycle des études supérieures); les modalités de cheminement des étudiants en situation d'emploi; la raison d'être du bloc de crédits complémentaires en regard d'une formation qui ne soit pas monodisciplinaire.

Le doyen de la FSÉ mentionne que le programme proposé veut répondre de la meilleure manière possible à la situation de pénurie qui prévaut actuellement dans la disponibilité d'enseignants de niveau secondaire dans les trois profils mentionnés. Il explique l'historique du projet, ainsi que les objectifs définis en fonction de la formation d'enseignants de haut niveau. Le doyen apporte des précisions sur les raisons ayant motivé le développement de ce programme en collaboration avec l'UQÀM, d'une part pour des raisons stratégiques en lien avec la présence des divers intervenants dans la région métropolitaine, d'autre part afin de s'assurer de disposer des meilleures ressources et expertises possibles. Des précisions sont apportées sur la structure du programme, définie en fonction des objectifs spécifiques recherchés, et sur le cheminement du projet au Comité d'agrément des programmes de la CREPUQ.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées par le doyen sur les éléments suivants : les modalités des stages et l'intégration de la réflexion sur la pratique de l'enseignement dans le cadre des activités de stage; le niveau d'enseignants recherchés par cette formation; la détermination des cohortes à un nombre approximatif de 25 étudiants, considérant les besoins exprimés par les milieux scolaires; le financement des crédits relevant du premier cycle; les modalités du Ministère quant à l'attribution de l'autorisation provisoire d'enseigner accompagnée de la demande que la qualification soit obtenue dans un délai de cinq ans; les différentes voies d'accès au brevet d'enseignement, actuellement au nombre de six, dont le programme régulier de formation des maîtres et un programme d'intégration au système scolaire des enseignants d'immigration récente; l'offre de cours disciplinaires complémentaires du programme; le rehaussement de la formation pratique en fonction du niveau de deuxième cycle des études supérieures; l'encadrement et la supervision des stages; les modalités relatives à la réussite du test de français; la durée prévue pour compléter la formation proposée; l'échéance prévue pour la résorption de la pénurie actuelle; la problématique découlant de l'utilisation de mécanismes transitoires pour résoudre la pénurie.

Le président souligne l'intérêt présenté par la formule de collaboration proposée en regard de la situation actuelle de pénurie.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'une option « Enseignement au secondaire », au programme de M.Ed. (éducation), à la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/1013^e/621.

